



Stage fédéral 2009

Arles le 06 avril 2009

Aux Présidents et Présidentes,

Le stage de Valence se déroulera pour l'année 2009, du **LUNDI 17 au DIMANCHE 23 août-** à l'Hôtel l'Epervière, Chemin de l'Epervière 26000 Valence. Vous serez accueillis en chambre de 2 lits avec salle de bain, WC, draps et serviettes seront fournis.

Les inscriptions devront nous parvenir exclusivement par courrier, aussi, nous vous prions d'adresser la fiche d'inscription dûment remplie, le règlement signé, le tout accompagné du chèque d'acompte, à M. Jacques GUERIN – Mas Petit Sonnaillier – Quartier Corrèze – 13200 ARLES – ou au secrétariat Mme Marie IGLESIAS 16, Impasse du Jasmin – 13760 St Cannat - avant la **date butoir du 30 juin 2009.**

Arrivée de tous les stagiaires avant 11 h le lundi 17 août 2009.

Tous les ateliers débuteront le lundi à 14 h 30.

Cette année il est possible pour ceux qui le souhaitent de participer en mi-temps à deux ateliers, merci de nous le signaler sur la fiche d'inscription afin que nous puissions organiser au mieux l'emploi du temps.

Il vous sera communiqué, après les inscriptions, le cas échéant, le matériel nécessaire à votre atelier.

A noter que si dans certains ateliers, le cota minimum de 4 ou 6 personnes n'est pas atteint, la Fédération pourra l'annuler.

Il est indispensable de fournir un certificat médical de non contagion et d'aptitude à la vie associative **de moins d'un mois**, et d'y faire préciser les éventuelles **contre-indications ou allergies**, ce certificat doit nous parvenir **dans le mois précédent le stage** en cas de contre-indications, ou au plus tard le jour d'arrivée. Nous vous rappelons que nous sommes sous la tutelle du ministère Jeunesse et Education Populaire et que de ce fait le certificat médical est obligatoire même pour les ateliers autres que la danse.

Pour les accompagnateurs qui le souhaitent, il sera possible de manger sur place, le prix du repas est de 14 euro, veuillez simplement nous le signaler avant le 12 août 2009.

Pour tous renseignements vous pourrez me contacter au tél : **04 90 96 81 21** ou sur mon portable **06 89 48 52 10**
Ou au secrétariat **04 42 50 61 24 --- 06 60 51 80 07**

Vous remerciant de votre compréhension, nous vous adressons nos salutations les plus amicales.

Le président

Jacques GUERIN

P.S n'oubliez pas de bien signer tous les documents. Merci



FICHE D'INSCRIPTION - STAGE L'ÉPERVIÈRE 2009

Stage du 17 au 23 août 2009

<p><u>Responsable du stage</u> M. Jacques GUERIN Mas le Petit Sonnaillier – Route de Gimeaux 13200 ARLES – Tél 04 90 96 81 21 / 06 89 48 52 10 Courriel : jacquesguerin333@aol.com</p>	<p>Inscription à envoyer au Responsable au plus tard <u>Le 30 juin 2009</u></p>
---	---

NOM Prénom	Date et lieu de naissance
------------	---------------------------

Adresse	Téléphone : Portable : Courriel :
---------	---

N° de sécurité sociale	Certificat médical de <u>moins d'un mois</u> à fournir avec éventuellement les contre - indications.
------------------------	---

Adresse assurance complémentaire :	
Numéro de sociétaire :	

NOM du groupe	N° Confédéral
---------------	---------------

Personne à prévenir en cas de nécessité :	Téléphone :
---	-------------

Obligatoire pour les mineurs : Nom du responsable majeur présent au stage	Arrivée pour tous <u>AVANT 11 H 00</u> Le lundi 17 août 2009
--	---

IMPORTANT : Contre indications à signaler : allergies alimentaires et / ou médicales, régimes spéciaux etc...



INSCRIPTIONS AUX ATELIERS

Photo
D'identité

M. Mme. Melle :

Mettre une croix dans la case des ateliers choisis

Solfège	Musique Pédagogie	Galoubet débutant	Préparation 1er degré	Préparation 2ème degré	Préparation 3 ^{ème} degré	Atelier d'animation (mi-temps)

Danses de salon	Débutant gavotte	Préparation gavotte	Préparation anglaise	Langue provençale / Théâtre / chant

Jeune âge et adolescence	Vie de groupe
Pour voir ou revoir le répertoire : – danses - jeux - comment préparer une enquête – chants - pédagogie - élaboration du recueil des enquêtes - etc..	Le niveau 1 - et - le niveau II le projet associatif la charte de qualité – la FFM – la Confédération statuts, subventions, règlement, sécurité etc...

Pour une bonne organisation, nous vous prions de bien vouloir respecter les dates d'inscriptions et d'envoi des chèques d'acompte.

- **Deux possibilités de paiement** vous sont proposées : en deux versements

Pour les membres de groupes fédérés :

Acompte, 170 € à l'inscription par CCP ou chèque bancaire à l'ordre de la Fédération Folklorique Méditerranéenne

Le solde, 155 € sera réglé sur place à l'arrivée : soit un total de **325 €**

Pour les membres de groupes non fédérés :

Pour les membres des groupes non fédérés, le montant de l'acompte est de 205 € à l'inscription, par CCP ou chèque bancaire établi à l'ordre de la Fédération Folklorique Méditerranéenne, le solde soit 205 € sera réglé sur place à l'arrivée : soit un total de **410 euros.**

- * **Où en cinq fois pour tous :** Le stage peut être réglé en paiements échelonnés, au plus tard le :

Dates échéance	31 Mai	30 Juin	31 juillet	Solde à l'arrivée au stage
Groupes fédérés	82 €	82 €	82 €	79 €
Groupes Non fédérés	102, 50 €	102,50 €	102,50 €	102,50 €

Dans tous les cas, en cas de dédit, les sommes versées ne seront pas remboursées.

Pour les mineurs : autorisation parentale

Nous M. Mme..... autorisons notre fils , fille âgé (e)deans à participer au stage organisé par la Fédération Folklorique Méditerranéenne du 17 août 2007 au 23 août 2009. Nous autorisons aussi le responsable du stage à prendre en notre nom toutes dispositions utiles en cas de nécessité pour la santé de notre enfant.

Fait à le

Signature du stagiaire

Signature des parents si l'enfant est mineur



A retourner signé

Règlement stage de l'Epervière 2009

Art. 1) Ce règlement ne se substitue pas au règlement intérieur où sera effectué le stage, il est complémentaire.

Art. 2) L'accès au stage, pour toute personne, stagiaire, encadrement et intervenant, suppose un parfait état physique et psychique et l'absence de toute maladie contagieuse. **Un certificat médical de moins d'un mois doit être fourni** au plus tard présenté le jour de l'arrivée au stage. Il doit mentionner les antécédents pathologiques, le cas échéant, et les réactions éventuelles à certains médicaments ou aliments ou autre allergies graves.

Art. 3) L'âge minimum pour participer à ce stage est de **12 ans révolus**.

Art 4) Le stagiaire, tout comme les membres de l'encadrement, s'engagent à respecter les horaires affichés à l'accueil du stage fédéral, des ateliers, des repas, de l'extinction des feux, ainsi que ceux des activités proposées.

Art. 5) Une tenue vestimentaire correcte est exigée

Art. 6) Un respect mutuel est demandé entre les différents participants, **stagiaires et encadrement**.

Art.7) Tout stagiaire mineur devra impérativement avoir un responsable majeur présent au stage.

Ce responsable sera tenu de veiller à tout écart de conduite de jour comme de nuit, de ses stagiaires mineurs mis sous sa responsabilité pendant le séjour. En cas d'écart de conduite grave, il est tenu d'en informer le directeur du stage, où l'un des responsables. Si toutefois le responsable désigné ne prend pas les décisions qui s'imposent, c'est le comité directeur qui se substituera alors et prendra les décisions qui s'avèreront nécessaires.

Art.8) « Art. L 3511.2-1 – *Il est interdit de vendre ou d'offrir gratuitement, dans les débits de tabac et tous commerces ou lieux publics, des produits du tabac ou des ingrédients définis au deuxième alinéa de l'article L. 3511-1 à des mineurs de moins de seize ans.* »

Art.9) Selon le code des débits de boisson et des mesures contre l'alcoolisme, tout alcool est interdit pendant le stage aux mineurs. Pour les membres majeurs tout abus de boissons alcoolisées sera passible d'exclusion.

Art. 10) Les animaux de compagnie sont formellement interdits dans les lieux du stage.

Art. 11) Toute perte ou détérioration entraînera la facturation et paiement des dégâts commis par les occupants des lieux.

Art. 12) Aucune réservation par téléphone ne sera acceptée. Seules seront prises en compte les inscriptions adressées par courrier accompagnée de la fiche d'inscription dûment remplie, du règlement signé, et du chèque d'acompte.

Art. 13) Le comité directeur étant souverain, pourra prendre le cas échéant, toute décision pendant la durée du stage qui s'avèrerait nécessaire pour le bien des participants.

Art 14) Une convention est établie entre la Fédération Folklorique Méditerranéenne les moniteurs et les intervenants éventuels.

Art 15) La diffusion de publication et autre n'émanant pas de la Fédération Folklorique Méditerranéenne, n'est pas autorisée pendant le déroulement du stage.

Art.16) Tout comportement non conforme à ce règlement sera immédiatement sanctionné.

Date.....

Signature du stagiaire

(Précédé de la mention « lu et approuvé »)

ET

Date

Signature des parents

(Pour les stagiaires mineurs)



A conserver

Règlement stage de l'Epervière 2009

Art. 1) Ce règlement ne se substitue pas au règlement intérieur où sera effectué le stage, il est complémentaire.

Art. 2) L'accès au stage, pour toute personne, stagiaire, encadrement et intervenant, suppose un parfait état physique et psychique et l'absence de toute maladie contagieuse. **Un certificat médical de moins d'un mois doit être fourni** au plus tard présenté le jour de l'arrivée au stage. Il doit mentionner les antécédents pathologiques, le cas échéant, et les réactions éventuelles à certains médicaments ou aliments ou autre allergies graves.

Art. 3) L'âge minimum pour participer à ce stage est de **12 ans révolus**.

Art 4) Le stagiaire s'engage à respecter les horaires affichés à l'accueil du stage fédéral, des ateliers, des repas, de l'extinction des feux, ainsi que ceux des activités proposées.

Art. 5) Une tenue vestimentaire correcte est exigée

Art. 6) Un respect mutuel est demandé entre les différents participants, **stagiaires et encadrement**.

Art.7) Tout stagiaire mineur devra impérativement avoir un responsable majeur présent au stage.

Ce responsable sera tenu de veiller à tout écart de conduite de jour comme de nuit, de ses stagiaires mineurs mis sous sa responsabilité pendant le séjour. En cas d'écart de conduite grave, il est tenu d'en informer le directeur du stage, où l'un des responsables. Si toutefois le responsable désigné ne prend pas les décisions qui s'imposent, c'est le comité directeur qui se substituera alors et prendra les décisions qui s'avèreront nécessaires.

Art.8) « Art. L 3511.2-1 – *Il est interdit de vendre ou d'offrir gratuitement, dans les débits de tabac et tous commerces ou lieux publics, des produits du tabac ou des ingrédients définis au deuxième alinéa de l'article L. 3511-1 à des mineurs de moins de seize ans.* »

Art.9) Selon le code des débits de boisson et des mesures contre l'alcoolisme, tout alcool est interdit pendant le stage aux mineurs. Pour les membres majeurs tout abus de boissons alcoolisées sera passible d'exclusion.

Art. 10) Les animaux de compagnie sont formellement interdits dans les lieux du stage.

Art. 11) Toute perte ou détérioration entraînera la facturation et paiement des dégâts commis par les occupants des lieux.

Art. 12) Le nombre de stagiaires étant limité, nous sommes dans l'obligation de n'accepter aucune réservation par téléphone. Seules seront prises en compte les inscriptions adressées par courrier et comportant la fiche d'inscription dûment remplie, le règlement signé, le tout accompagné du chèque d'acompte.

Le nombre de stagiaires par groupe est limité à 8 personnes, cependant une liste d'attente sera conservée pour le cas où des places seraient disponibles après la clôture des inscriptions.

Art. 13) Le comité directeur étant souverain, pourra prendre le cas échéant, toute décision pendant la durée du stage qui s'avèrerait nécessaire pour le bien des participants.

Art 14) Une convention est établie entre la Fédération Folklorique Méditerranéenne les moniteurs et les intervenants éventuels.

Art 15) La diffusion de publication et autre n'émanant pas de la Fédération Folklorique Méditerranéenne, n'est pas autorisée pendant le déroulement du stage.

Art.16) Tout comportement non conforme à ce règlement sera immédiatement sanctionné.

Date.....

Signature du stagiaire

(Précédé de la mention « *lu et approuvé* »)

ET

Date

Signature des parents

(Pour les stagiaires mineurs)



A retourner

FICHE D'INSCRIPTION - STAGE L'ÉPERVIÈRE 2009

INSCRIPTIONS DANSE

NOM :

Prénom

Age :

Groupe d'appartenance

Avez-vous déjà participé à un stage fédéral ?

Si oui où ? Quand ?

Qui est votre professeur ?

Maître :

Prévôt :

Autre :

Avez-vous déjà présenté un assaut de danse de la FFM ?

En quelle année ?

Débutant Danse	Débutant gavotte	Préparation Gavotte	Gavotte avancée	Anglaise	Pédagogie

Chaque stagiaire doit impérativement arriver avec :

- un tapis de sol
- des chaussons de danse
- tenue pour les filles : jupe ample et longue jusqu'aux genoux maximum
- tenue pour les garçons : short et tee-shirt (de préférence)